

Documents obligatoires

PORTE **EI2 60**
NR. DE PRODUCTION: **de 894442 jusqu'à 894442**

PROGET EI2 60 STD 2VTX FM 1800x2150 mm L1 1000MM L2 800MM tirant droite DX Teinte vantail RAL 9010 avec protection UV Teinte dormant RAL 9010 avec protection UV Notice de pose en tunnel Entraxe carré poignée 1050MM

4203002	/202	s Poignée P inox M1.2Xs Hoppe Sertos
4210007	/1	s Sélecteur RC/STD P .
4207008	/12	s Dormant au montage en tunnel Ep dormant 150MM
4209032	/1	Laquage couleur RAL 9010 avec protection UV VANTAUX 2NR


Ninz S.p.A.
Karl Ninz

Declaration

Pag: 1

Conformité 2020012812 / 07.07.2020 PRO / 08299 / 15.06.2020 B01 / 12812 / 07.07.2020

Aux termes de la norme régie par l'arrêté du 21 avril 1983 du Ministère de l'Intérieur sur les normes techniques et de procédures pour le classement concernant la résistance au feu et la certification des portes et autres éléments de fermeture, la société NINZ SpA, siège social à ALA (TN)-Italie,

d è c l a r e

que les portes coupe-feu dont liste ci-dessous, sont en tous points conformes au prototype objet de l'essai réalisé pour la certification, tant pour les matériaux et les divers composants utilisés pour la fabrication que pour les modalités d'assemblage, de pose et mise en oeuvre qui doivent être rigoureusement respectées par les responsables de l'installation dans les locaux qui leur sont destinés, et rentrent dimensionnellement dans les extensions consenties par la norme.

Qté	Dimension	Class.	N° P.V.	N° P.V.	Dt. P.V.	FM essais	N°	Année
Tableau			N° P.V. Ext		Dt.PV.Ext.	FM maximum	Production	
1	1800x2150	EI2 60	EFFECTIS 14-A-03	14-A-032	29.01.2019	2540x2600 2540x2600	0894442	2020

NINZ S.P.A.

Ninz S.p.A.



**RECONDUCTION n° 19/1
DU PROCES-VERBAL n° 14 - A - 032**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une gamme de blocs-portes métalliques de référence « PROGET ». Sens du feu : Indifférent.
Demandeur	NINZ s.p.a. Corso Trento 2/A IT - 38061 ALA
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 15/1
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 27 mars 2024. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 29 janvier 2019

Maxime HUMBERT
Ingénieur Chargé d'Affaires

Olivia LUCIFORA
Chef de Service Qualification

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

PROCES-VERBAL de CLASSEMENT n° 14 - A - 032
Résistance au Feu des Éléments de Construction selon l'Arrêté modifié du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 27 mars 2019
Concernant	Une gamme de blocs-portes métalliques de référence - PROGET -, Sens du feu : Indifférent.
Demandeur	NINZ s.p.a. Corso Trento 2/A IT - 38061 ALA



Ce procès-verbal comporte 10 pages.
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté aux blocs-portes, conformément aux modes opératoires donnés dans la norme EN 13501-2 - Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation -.

2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom : Efectis France
Adresse : Efectis France
Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES-LES-METZ

3. DEMANDEUR DE L'APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Nom : NINZ s.p.a
Adresse : Corso Trento 2/A
IT - 38061 ALA

4. APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Numéro : 14 - A - 032
Date : 27 mars 2014

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT ETUDE

Référence : PROGET
Provenance : NINZ s.p.a.
Corso Trento 2/A
IT - 38061 ALA

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1 TYPE DE FONCTION

Le bloc-porte métallique est défini comme un « élément non porteur ». Sa fonction est de résister au feu en ce qui concerne les caractéristiques de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme EN 13501-2.

6.2 GENERALITES

Voir planches n° 1 et 2.

L'élément objet du présent procès-verbal est une gamme de blocs-portes métalliques à un vantail ou deux vantaux battant sur un bâti métallique.

Nota : Le descriptif donné dans le présent procès-verbal est un descriptif allégué. Le descriptif complet est donné dans l'Appréciation de Laboratoire n° 14 - A - 032.

6.3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

6.3.1 Dormants

6.3.1.1 Bâti en applique

Le bâti est composé de deux montants et d'une traverse haute, coupés d'onglet et assemblés par l'intermédiaire de deux équerres en plastique moulé.

Il est réalisé à partir d'un profil en tôle d'acier d'épaisseur 17/10 mm ou 18/10 mm et de section hors tout 70 x 100 mm.

L'aile de 60 mm de la feuillure reçoit un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 34 x 1,5 mm.

Les profils du bâti reçoivent un remplissage de plâtre.

Le bâti est fixé à la construction support par l'intermédiaire de vis réparties au pas maximal de 980 mm pour les blocs-portes à deux vantaux et 530 mm pour les blocs-portes à un vantail, après interposition d'une cale en polyuréthane.

Le bâti peut également être scellé au voile béton par des pattes de scellement en acier galvanisé soudées au bâti et réparties au pas maximal de 980 mm pour les blocs-portes à deux vantaux et 530 mm pour les blocs-portes à un vantail.

L'étanchéité périphérique est réalisée par mousse expansive côté opposé aux paumelles, et par un cordon de silicone.

6.3.1.2 Bâti tubulaire

Le bâti est composé de deux montants et d'une traverse haute en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm, de section hors-tout 150 x 70 mm.

Il est entièrement isolé par des bandes de plaques de plâtre BA 13. Des bandes de fibre céramique sont placées dans les angles du bâti.

Des pattes d'assemblages en tôle d'acier d'épaisseur 30/10 mm sont soudées à l'intérieur du bâti, à raison de 3 pour la traverse haute et 6 pour les montants. Elles permettent la fixation du bâti au voile béton par chevilles en acier. Les perçages pour le passage des vis sont bouchés par des bandes de fibres céramique et un bouchon en PVC.

Un jeu de 5 mm est ménagé entre le bâti et la construction support, comblé par des bandes de fibres céramique. Un cordon de mastic est mis en œuvre sur chaque face.

L'aile de 60 mm de la feuillure reçoit un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 34 x 1,8 mm.

6.3.1.3 Huïsserie pour cloisons en plaques de plâtre

L'huïsserie est composée de deux montants et d'une traverse haute, coupés d'onglet et assemblés entre eux par 2 vis.

Il est réalisé à partir d'un profilé en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm et de section hors tout 70 x 105 mm.

L'aile de 60 mm de la feuillure reçoit un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 34 x 1,8 mm.

Les profils du bâti reçoivent un remplissage de plâtre.

Le bâti est fixé à la construction support par l'intermédiaire de vis réparties à raison de 11 par montant et 9 en traverse haute au pas de 980 mm maximum après interposition d'une cale en polyuréthane.

Un joint d'étanchéité à froid en EPDM est mis en œuvre sur l'aile de 20 mm de la feuillure.

L'étanchéité périphérique est réalisée par mousse expansive côté opposé aux paumelles, et par un cordon de silicone.

6.3.2 Vantaux

6.3.2.1 Parements

Chaque vantail est formé par deux parements réalisés par deux tôles d'acier galvanisé d'épaisseur 7/10 mm, formant un caisson, la tôle côté opposé aux paumelles formant le caisson, et la tôle côté paumelles formant le couvercle.

L'assemblage des deux parements est réalisé latéralement et en partie haute par pliage et pincement des tôles entre-elles et soudure par points. Les plis de tôle permettent également un recouvrement du bâti.

En traverse basse, les tôles sont assemblées par rivets acier répartis au pas de 300 mm environ.

Pour les blocs-portes à deux vantaux, latéralement côté plan de jonction, le pliage des tôles du vantail mobile réalise un recouvrement de 20 mm sur le vantail semi-fixe. Un emboutissage est pratiqué sur le parement du vantail semi-fixe afin de recevoir le recouvrement du vantail mobile.

Le vantail semi-fixe reçoit un plat de battement toute hauteur réalisé par un profilé en tôle d'acier d'épaisseur 12/10 mm et de section hors tout 70 x 77,5 mm, isolé intérieurement au moyen d'une bande de silico-calcaire de référence K2 (NINZ) de section 67,6 x 10,8 mm.

Ce profilé est fixé sur le chant du vantail, au moyen de vis et de rivets acier après interposition d'un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 17 x 1,5 mm.

L'aille de 35 mm du profil du plat de battement présente un soyeage dans lequel est mis en œuvre, à hauteur de la serrure, un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 103 x 14 x 2 mm.

Les vantaux sont renforcés en traverse basse, en traverse haute et côté serrure par la mise en œuvre, entre le caisson et l'isolation interne, d'un profil en tôle d'acier pliée d'épaisseur 20/10 mm.

Côté paumelles, les angles des vantaux sont renforcés par la mise en œuvre d'un plat en acier d'épaisseur 30/10 mm fixé sur les parements par l'intermédiaire de rivets acier.

6.3.2.2 Isolation

L'isolation interne est réalisée par deux épaisseurs de 28 mm de laine de roche de masse volumique théorique 90 kg/m³ prenant en sandwich un panneau silico-calcaire de référence K2 (NINZ) d'épaisseur 2,6 mm.

L'ensemble est maintenu sur les parements en tôle au moyen de colle.

Au niveau de la serrure, la laine de roche est remplacée par un complexe isolant composé de quatre bandes de plaques de plâtre de référence standard d'épaisseur 15 mm. Ces bandes de plaques de plâtre sont fixées sur des supports en tôle d'acier d'épaisseur 10/10 mm préalablement fixés sur le caisson au moyen de deux rivets acier.

Un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de dimensions 88 x 186 x 1,5 mm est mis en œuvre sur les plaques de plâtre en vis-à-vis des joues du coffre de serrure.

Pour les blocs-portes à deux vantaux, les tringles assurant la manœuvre des points de fermeture du vantail semi-fixe sont protégées sur toute la hauteur du vantail par la mise en œuvre de deux complexes isolants composés de bandes de plaques de plâtre. Les complexes isolants sont maintenus au moyen de colle.

6.3.2.3 Etanchéité

Un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 17 x 2 mm (blocs-portes à un vantail) ou 17 x 1,5 mm (blocs-portes à deux vantaux) est mis en œuvre en traverse haute des vantaux.

Un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 17 x 1,5 mm est mis en œuvre en traverse basse des vantaux.

Un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de dimensions 53 x 280 x 2 mm (blocs-portes à un vantail) ou 50 x 280 x 2 mm (blocs-portes à deux vantaux) est mis en œuvre sur le chant du vantail, au niveau de la serrure.

Pour les blocs-portes à deux vantaux, un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de dimensions 50 x 1,5 mm est mis en œuvre sur le chant du vantail semi-fixe côté plan de jonction, sur l'aille de 51 mm du profil du plat de battement.

Un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de dimensions Ø 40 x 1,5 mm ou 52 x 52 x 1,5 mm est mis en œuvre sur le chant arrière du vantail, en périphérie de chaque pion antidégondage.

Une plinthe automatique en applique de référence 1750 COMAX (COMAGLIO) peut être fixée en partie basse de chaque vantail.

6.3.3 Oculus

Nota : dans le paragraphe suivant, - l -, - h - et - Ø - représentent la largeur, la hauteur et le diamètre hors-tout du vitrage.

Chaque vantail peut être muni d'un oculus rectangulaire en PYROBEL 25 (AGC) d'épaisseur 25 mm.

Celui-ci peut être soit :

- rectangulaire, de dimensions de clair de vitrage 670 x 620 mm (l x h).
- circulaire, de dimensions de clair de vitrage Ø 667 mm.

Oculus rectangulaire :

Sa mise en œuvre est réalisée comme suit :

- découpe du caisson à au moins 250 mm des chants du vantail. Un profilé en tôle d'acier d'épaisseur 20/10 mm est fixé sur le chant de la découpe par l'intermédiaire des vis de fixation des parcelles.
- mise en œuvre d'un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 50 x 1,5 mm sur la périphérie de la bale.
- mise en place du vitrage maintenu par un double parcelage réalisé par deux profilés en tôle d'acier d'épaisseur 18/10 mm. Le calage du vitrage est réalisé en périphérie par des cales de vitrage en bois associées à des plots de silicone.
- un joint intumescent de référence PALUSOL 100 (KUHN) de section 20 x 2 mm est mis en œuvre sur l'aille de 50 mm de chaque parcelle, en vis-à-vis du vitrage.
- les parcelles sont fixées sur le vantail au moyen de vis, à raison de 3 par côté, après interposition d'une bande joint en mousse assurant le serrage du vitrage.

Prise en feuillure du vitrage : 15 mm
Jeu en fond de feuillure : 3,5 mm.

Oculus circulaire :

Sa mise en œuvre est réalisée comme suit :

- découpe du caisson à au moins 250 mm des chants du vantail. Un profilé en tôle d'acier d'épaisseur 20/10 mm est fixé sur le chant de la découpe par l'intermédiaire des vis de fixation des parcelles.
- mise en œuvre d'un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 34 x 1,8 mm sur la périphérie de la bale.
- mise en place du vitrage maintenu par un double parcelage réalisé par deux profilés en tôle d'acier d'épaisseur 12/10 mm. Le calage du vitrage est réalisé en périphérie par des cales de vitrage en bois associées à des plots de silicone.
- les parcelles sont fixées sur le vantail au moyen de vis, au pas angulaire de 45°, après interposition d'une bande joint caoutchouc assurant le serrage du vitrage.
- les parcelles reçoivent un capot en tôle d'acier d'épaisseur 12/10 mm. Le capot est clippé sur les parcelles.
- un joint intumescent de référence PALUSOL (KUHN) de section 20 x 2 mm est mis en œuvre sur l'aille de 53,5 mm du capot, en vis-à-vis de la parcelle.

Prise en feuillure du vitrage : 16,5 mm
Jeu en fond de feuillure : 6,2 mm.

6.3.4 Equipements

6.3.4.1 Articulation

Chaque vantail est articulé sur deux paumelles en acier à ressort. Les paumelles sont axées à 175 mm de l'extrémité haute et à 160 mm environ de l'extrémité basse du vantail.

Les paumelles mâles sont fixées sur le bâti par 3 rivets acier et par soudure.

Les paumelles femelles sont fixées sur le chant du vantail par 3 rivets acier et par soudure.

Trois pions anti-dégondage en acier de référence ROSTRO PROGET 0001-05-01 (NINZ) de Ø 9,5 x 14 mm sont placés sur le chant arrière de chaque vantail. Ils sont répartis à 720 mm, 1195 mm et 1675 mm environ de l'extrémité haute du vantail. Ces pions sont fixés par rivets filetés. En vis-à-vis de ces pions, un profil de réception réalisé en polyamide PA6 est clippé sur l'aille de 60 mm de la feuillure du bâti. Ces profils ménagent un trou oblong de 27,5 x 22 mm dans lequel viennent se loger les pions. Un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de dimensions 26 x 18 x 1,5 mm est placé au fond du trou oblong.

6.3.4.2 Condamnation

Blocs-portes à un vantail :

Le vantail reçoit une serrure à mortaiser en acier de référence F01-01 (OLSO MECCANICA) assurant un point de fermeture latéral par pêne demi-tour.

La serrure est équipée d'un ensemble de garniture à béquille en acier.

Cette serrure peut également être réalisée en version à 3 points de fermeture.

Cette serrure peut être remplacée par une serrure électrique de référence F01-16_01 (OLSO MECCANICA) en versions MAC1, MAC2, MAC3 et FAIL SAFE. Le câble d'alimentation chemine dans le vantail jusqu'au contact de position.

L'axe de manœuvre de la serrure est placé à 1045 mm du bas du vantail.

Une gâche en polyamide PA 6 est clippée sur l'aille de 60 mm de la feuillure du bâti, au droit de la serrure.

Blocs-portes à deux vantaux :

Le vantail mobile reçoit une serrure à mortaiser en acier de référence MITO 1.43019.65 (CISA) assurant un point de fermeture latéral par pêne demi-tour. Le coffre est thermiquement protégé par un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 88 x 186 x 1,5 mm.

La serrure est équipée d'un ensemble de garniture à béquille en acier.

L'axe de manœuvre de la serrure est placé à 1045 mm du bas du vantail.

Le vantail semi-fixe est condamné au moyen d'une serrure antipanque encastrée à deux points de fermeture haut et bas de référence O19 (NINZ) associée en partie haute, au moyen d'une tringle acier, à un dispositif de blocage. Ce dernier s'encastré dans une gâche en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm, fixée par deux rivets acier sur l'aille de 51 mm du bâti. Le coffre est thermiquement protégé par un joint intumescent de référence ROKU-STRIP (KUHN) de section 88 x 186 x 1,5 mm.

La serrure est manœuvrée par un levier en acier intégré à la serrure.

Des plaques de propreté et des béquilles de références M1, M1X, M2, M2X, M4, M5, M9, M11, M11X et M20 peuvent être installées.

Les serrures peuvent être manœuvrées par des organes de manœuvres en acier inoxydable recouvert de polyamide noir de références M3, M3X, HOT-CIL, HOT-CIL-X, M14 et M14X.

Les serrures peuvent également être manœuvrées par des barres antipanque en acier de référence SLASH ou TWIST/EXUS (NINZ).

Les montants du bâti reçoivent deux contacts de position à 2 plots en nylon dont les centres sont placés à 850 mm et 802 mm de l'extrémité basse du bâti.

Ils sont mis en œuvre dans un carter de protection en tôle d'acier d'épaisseur 8/10 mm préalablement soudé sur le bâti.

En vis-à-vis de chaque contact de position, une contrepartie en nylon est insérée dans le chant du vantail.

6.3.4.3 Fermeture

Chaque vantail peut être muni d'un ferme-porte de référence TS71, (CP1) TS91, CP2, CP2-EMF TS91 (DORMA), EM, EMP (OPERA) ou EMR (CUNYFIRE) installé conformément à sa notice de pose, côtés paumelles et opposé aux paumelles.

Un sélecteur de fermeture de référence RC/STD, RC2 ou RC2-EMF (NINZ) est fixé en traverse haute du bâti, côtés paumelles et opposé aux paumelles.

6.3.5 Construction support

Les blocs-portes peuvent être montés :

- dans une construction support type rigide à forte densité réalisée conformément au paragraphe 7.2.2 de la norme EN 1363-1 et d'épaisseur minimale 175 mm.
- dans une construction support flexible munie d'un procès-verbal en cours de validité prononçant une performance minimale EI 60.

7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1 REFERENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.5. de la norme EN 13501-2.

8.2 CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W	t	M	C	S	G	K
	E			60		C ₁			
	E	I ₁		30		C ₁			
	E	I ₂		60		C ₁			
	E		W	60		C ₁			

Les portes qui bénéficient d'un classement EI, peuvent être mises en œuvre sans restriction.

Les portes qui bénéficient d'un classement EI, peuvent être mises en œuvre à condition que les parois et revêtements de paroi adjacents aux portes soient classés M1 ou B-s3, d0 (ou classes de réaction au feu définies dans l'Annexe 1 de l'Arrêté du 21 Novembre 2002 et acceptées pour ce niveau de performance selon l'Annexe 4 de ce même texte) sur une distance de 100 mm à partir du bord extérieur du dormant du bloc-porte.

9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

9.2 SENS DU FEU

INDIFFERENT.

9.3 DOMAINE DE VALIDITE DU PROCES-VERBAL

9.3.1 Variations dimensionnelles admissibles (des vantaux)

Nota : Les dimensions sont données avec les ailes de recouvrement.

9.3.1.1 Pour les blocs-portes à un vantail

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	664	1328
Hauteur (mm)	1942	2590

Nota : Dans le cas d'une performance « E » uniquement, les dimensions minimales (hauteur et largeur) deviennent « 0 ».

9.3.1.2 Pour les blocs-portes à deux vantaux (pour chaque vantail)

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	632	1265
Hauteur (mm)	1942	2590

Nota : Dans le cas d'une performance « E » uniquement, les dimensions minimales (hauteur et largeur) deviennent « 0 ».

9.3.2 Jeux de fonctionnement maximaux

Nota : Les jeux sont pris sans les joints.

- En traverse haute : 5 mm
- Verticalement, côté paumelles : 8 mm
- Verticalement, côté serrure : 6 mm
- Au seuil : 8 mm
- Empennage minimum : 8 mm

10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DIX NEUF

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Maizières-lès-Metz, le 27 mars 2014

Jérôme VISSE
Responsable de pôle
- Portes et fermetures métalliques & Marine -

Hervé RYCKEWAERT
Chef de Service Essais



EXTENSION DE CLASSEMENT

Extension de classement n° sur le procès-verbal n°
15/1 14 - A - 032

Demandeur NINZ s.p.a
Corso Trento 2/A
I - 38061 ALA

Procès-verbal concernant Une gamme de blocs-portes de référence - PROGET -.

Objet de l'extension Modification du domaine dimensionnel.

Durée de validité Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence n° 14 - A - 032. Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par EFECTIS France. Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

Le domaine dimensionnel des blocs-portes à deux vantaux objets du procès-verbal de référence est étendu.

Les variations dimensionnelles admissibles des vantaux décrites au paragraphe 9.3.1. du procès-verbal de référence deviennent les suivantes :

Blocs-portes à un vantail (finché par rapport au procès-verbal de référence) :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	664	1328
Hauteur (mm)	1942	2590

Nota : Dans le cas d'une performance « E » uniquement, les dimensions minimales (hauteur et largeur) deviennent « 0 ».

Blocs-portes à deux vantaux :

	Minimales	Maximales	
Vantail mobile	Largeur (mm)	525	1265
	Hauteur (mm)	1607	2590
Vantail semi-fixe	Largeur (mm)	325	1265
	Hauteur (mm)	1607	2590

Nota : Dans le cas d'une performance « E » uniquement, les dimensions minimales (hauteur et largeur) deviennent « 0 ».

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

L'essai de résistance au feu de référence EFR-14-J-002152 réalisé le 28/11/2014 au laboratoire EFECTIS - Les Avenières concernait un bloc-porte à deux vantaux inégaux présenté feu côté opposé aux paumelles. Ce bloc-porte était de composition identique aux blocs-portes à deux vantaux objets du procès-verbal de référence.

Le bloc-porte objet de cet essai avait pour dimensions :
 - Hors tout du bloc-porte : 1760 x 2180 mm (l x h)
 - Passage libre : 1620 x 2110 mm (l x h).
 - Vantail mobile : 1050 x 2142,5 x 60 mm (l x h x e)
 - Vantail semi-fixe (hors plats de battentment) : 650 x 2142,5 x 60 mm (l x h x e).

Lors de cet essai, les résultats suivants ont été obtenus :
 - Satisfaction au critère d'isolation thermique n°1 : 48 minutes ;
 - Satisfaction au critère d'isolation thermique n°2 : 107 minutes ;
 - Satisfaction au critère d'étanchéité au feu : 133 minutes (arrêt de l'essai).

Compte tenu des résultats des essais ayant conduit au procès-verbal de référence, la configuration - feu côté opposé aux paumelles - a été jugée comme la plus défavorable. De plus, les résultats cités ci-dessus induisent une marge de sécurité importante par rapport aux classements énoncés dans le procès-verbal de référence. Le nouveau domaine dimensionnel est donc valable pour un sens de feu indifférent.

La modification admise au paragraphe 1. du présent document est une combinaison des dimensions testées lors de l'essai de référence EFR-14-J-002152 et des dimensions autorisées par le procès-verbal de référence.

3. CONDITIONS A RESPECTER

La modification décrite au paragraphe 1 est valable uniquement pour des blocs-portes à deux vantaux dont le vantail mobile est muni d'une serrure à mortaiser autorisée par le procès-verbal de référence.

Toutes les autres conditions de validité des classements énoncés dans le procès-verbal de référence seront respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des blocs-portes objets du procès-verbal de référence sont inchangées.

Les Avenières, le 09 mars 2015.

Guillaume SIEMONEIT
Ingénieur Chargé d'Affaires

Renaud SCHILLINGER
Chef de Service Essais



EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
19/2	14 - A - 032

Demandeur	NINZ s.p.a Corso Trento 2/A IT - 38051 ALA
Objet de l'extension	Nouvelle configuration de bâti.
Durée de validité	Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence. Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France. Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

La feuillure de l'huissierie pour cloison en plaques de plâtre des blocs-portes objets du procès-verbal de référence est de 20 x 62 mm. L'aile de 62 mm ne possède pas de soyage et l'aile de 20 mm n'a pas de pli.

Le joint Intumescent mis en œuvre sur l'aile de 62 mm a pour dimensions 45 x 1,8 mm. La référence du joint reste celle précisée dans le procès-verbal de référence.

Pour le reste, la mise en œuvre reste inchangée par rapport au descriptif du procès-verbal de référence.

Voir planche 1 en annexe.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La suppression du soyage n'a aucune influence sur les performances de résistance au feu des blocs-portes, le comportement reste identique à celui d'un bâti avec soyage.

La suppression du joint d'étanchéité à froid améliorera les performances de résistance au feu du bloc-porte, d'autant que pour garantir une marge de sécurité, la section du joint Intumescent est agrandie pour pailler à tout passage de gaz chaud à ce niveau.

On peut donc en conclure que la modification détaillée au §1 n'est pas de nature à remettre en cause les performances des blocs-portes objets du procès-verbal de référence, celle-ci est donc autorisée.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions de validité des classements énoncées dans le procès-verbal de référence seront respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments sont inchangées.

La présente extension est cumulable avec la précédente extension émise sur le procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances en résistance au feu des éléments objets de la présente extension de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à leur incorporation dans un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 16 octobre 2019

X Maxime HUMBERT

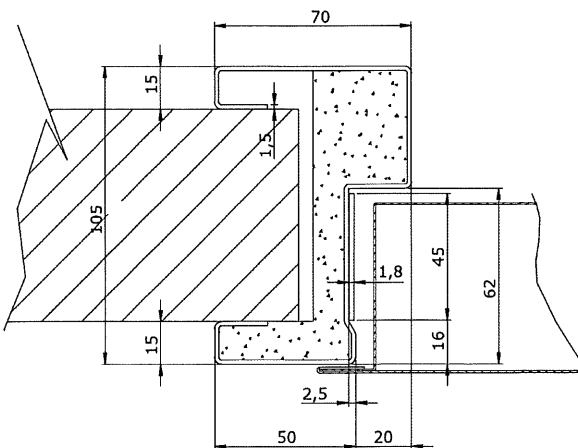
Chargé d'Affaires
Signé par : HUMBERT Maxime

X Jérôme VISSE

Superviseur
Signé par : Jérôme VISSE

ANNEXE

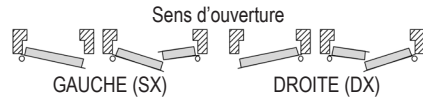
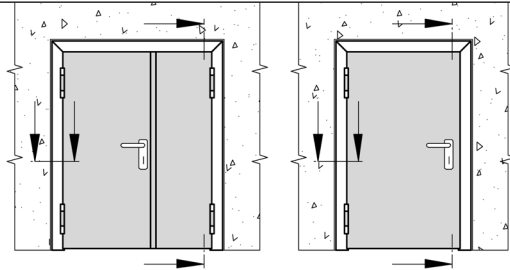
Planche 1 : Détail de l'huissierie



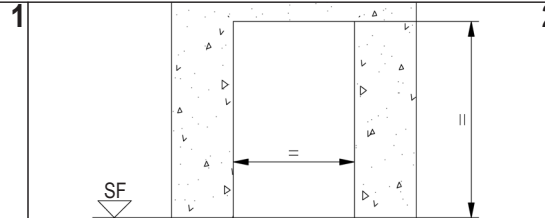
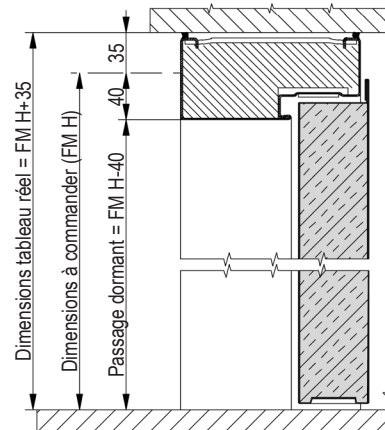
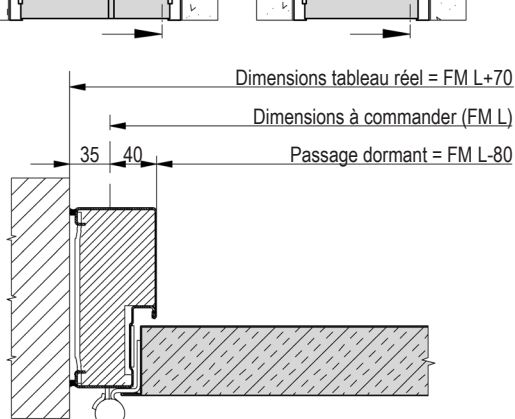
NOTICE DE POSE, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN POUR PORTES PROGET EI₂60, EI₂90, EI₂120 ET MULTIUSAGE AVEC DORMANT EN TUNNEL

NINZ S.p.A.
corso Trento, 2/A
I-38061 ALA (TN) / ITALIE

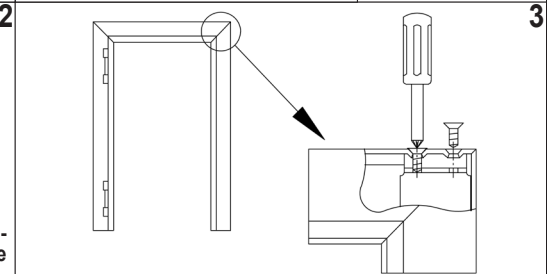
I66-F
5001503/5
04/14 1/2



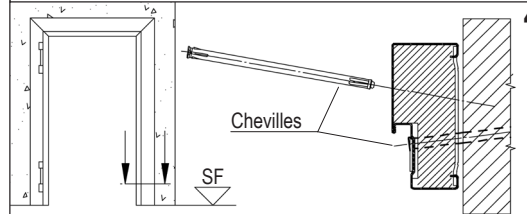
ATTENTION: les portes multi-usage ne sont pas munies de joints intumescents, isolation du dormant ni de sélecteur de fermeture.



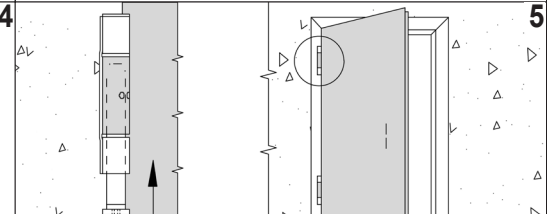
1 En cas de porte avec des caractéristiques environnementales voire les instructions complémentaires en pièce jointe aussi. Déballer la porte. Contrôler que les dimensions tableau correspondent. Définir le niveau du sol fini (SF). Vérifier le sens d'ouverture de la porte.



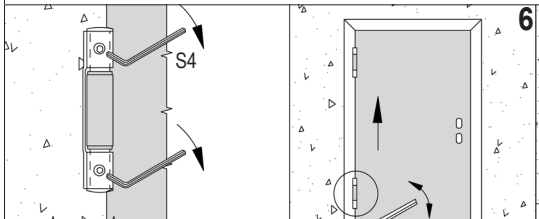
2 Assembler les profils aux coins du dormant avec les vis autotaraudeuses fournies.



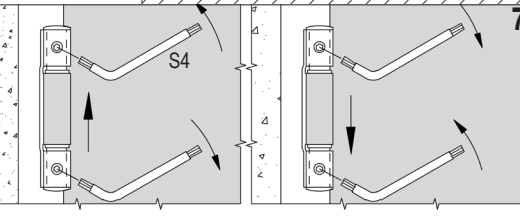
3 Bloquer provisoirement le dormant, bien d'aplomb dans le tableau, en respectant le niveau du sol fini (SF) et caler si nécessaire contre la cloison. Chevilles de fixation conseillées: pour cloison légère Würth mod. DBL-(WUS-SK)-Z3-180-10x202, pour cloison en béton Spit mod L 10-102/152 (non fournies).



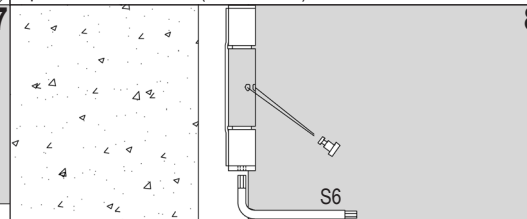
4 Déballer le vantail sans enlever les entretoises et cales en PA, le positionner dans le dormant. Enfiler l'axe à ressort dans la paumelle axe à ressort, situé en haut pour porte gauche ou en bas pour porte droite.



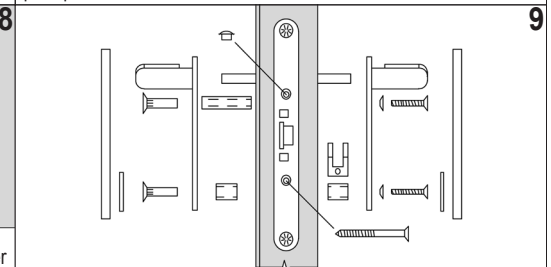
5 Fermer complètement le vantail, rapprocher les billes de la paumelle portante en agissant sur les deux vis sans tête, mais sans forcer. Exécuter cette opération avec le plus grand soin en allégeant le vantail pour ne pas abîmer la paumelle portante.



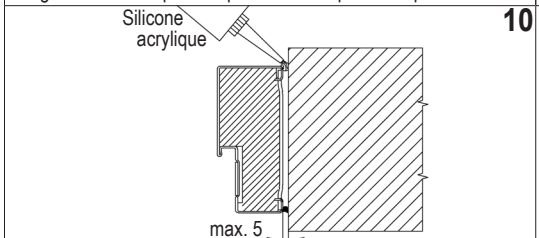
6 Pour relever le vantail: dévisser légèrement la vis haute, serrer la basse, resserrer la haute. Pour abaisser le vantail: dévisser légèrement la visse basse, serrer la haute. Exécuter ces opérations avec beaucoup de soin en s'aidant avec un levier.



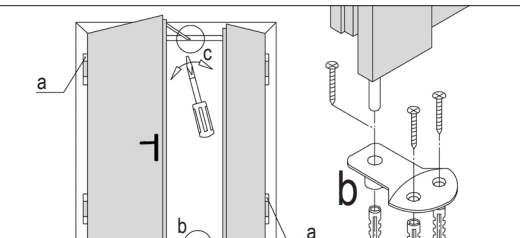
7 Tendre la paumelle à ressort dans le sens d'ouverture et la bloquer avec le goujon de blocage. Même si la fermeture automatique n'est pas requise ou avec un ferme-porte, bloquer cependant par le goujon.



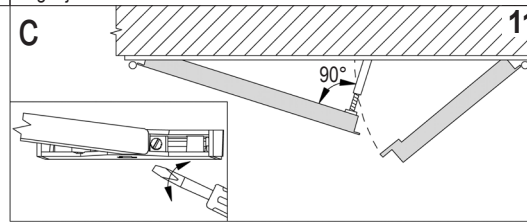
8 Enlever les entretoises et les cales entre dormant et vantail et monter la poignée.



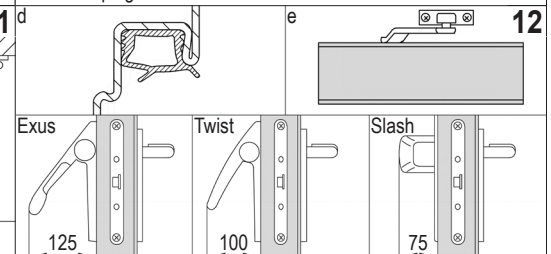
9 S'il y a des vides excessifs entre le dormant et le mur, il est nécessaire les remplir avec de la laine de roche (non fournie). Appliquer de la silicone acrylique (non fournie) au point de jonction entre dormant et mur.



10 RC/STD (détail "c") obligatoire pour portes coupe-feu seulement. RC2 obligatoire pour portes coupe-feu ayant des caractéristiques environnementales.



11 Suivre la même procédure pour la pose des portes à deux vantaux, en ajoutant: a) tendre les deux paumelles à ressort - b) fixer la gâche de sol avec des chevilles - c) en cas de sélecteur de fermeture RC/STD, contrôler son réglage (appui à 90° contre le vantail de service).



12 Accessoires: d) joint de fond de feuillure, e) ferme-porte (les pivots à ressorts des paumelles doivent être toujours bloqués avec les goujons), barre antipanique EXUS / TWIST ou SLASH.

NOTICE DE POSE, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN POUR PORTES PROGET EI₂60, EI₂90, EI₂120 ET MULTIUSAGE AVEC DORMANT EN TUNNEL

I66-F 2/2

NOTES GENERALES

NORME: les instructions devront être suivies scrupuleusement pour reproduire les conditions d'essai et pour assurer un bon fonctionnement de la porte, y comprise la fermeture automatique en outre un entretien régulier est obligatoire. Les portes multi-usage sont fournies sans isolation du dormant, joint intumescent FC ni sélecteur de fermeture.

RESPONSABILITE: il relève de la responsabilité du poseur de suivre les instructions de pose en détail et en particulier les postes 6, 7 et 8 pour la sécurité des utilisateurs.

MAÇONNERIE: épaisseur minimum du mur 200mm (pour portes coupe-feu). Il relève de la responsabilité du poseur d'éviter l'affaiblissement de la résistance mécanique du mur.

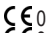


PEINTURE: la porte standard a une finition thermolaquée par poudres époxypolyester durcies à 180°C. La surface gaufrée est particulièrement résistante. Si elle doit être repeinte nous conseillons la procédure suivante:


- poncer et dépoussiérer soigneusement ;
- appliquer une couche de fond opaque bicomposants ALCEA EPOX 5203/0059 ou équivalent (beige) ;
- peindre avec des laques ou peintures au choix.

NETTOYAGE: la porte sort de l'usine propre et emballée. Il est conseillé d'utiliser un chiffon et de l'eau savonneuse et de ne pas gratter la surface.

GARANTIE: le fabricant répond de la qualité des matériaux comme prévu par la loi. D'éventuelles réclamations pour de la marchandise manquante ou défectueuse doivent être mentionnées sur le bon de livraison ou par courrier dans les huit jours suivant la réception de la marchandise.

ACCESSOIRES STANDARD POUR PORTES COUPE-FEU MARQUEES CE

Serrure Std015:		0497/CPD/4265/11	- EN 12209:2003/AC	- 3 M 3 1 0 C 2 H A 2 0
Paumelles:		0789-CPD-2005	- EN 1935:2004	- 4 7 7 1 1 4 0 1 4
Sélecteur de fermeture RC/STD:		CPD-0425-1153	- EN 1158:2003	- 3 5 5/3 1 1 4

Le marquage  de la serrure Std019 du vantail passif des portes à deux vantaux, c'est valide seulement si sur le vantail actif est installée une barre antipanique ou une poignée d'urgence.

NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN POUR PORTES PROGET

Toutes les portes coupe-feu ou positionnées sur les sorties d'urgence doivent être bien contrôlées pour s'assurer qu'elles n'ont pas été endommagées et qu'elles ferment normalement. Le contrôle doit assurer que la porte tourne bien, que le dispositif de fermeture automatique soit fonctionnant. Les contrôles doivent survenir périodiquement pour s'assurer que les dispositifs de fermeture automatique et d'ouverture soient fonctionnant et que les portes se ferment parfaitement. Les portes doivent être libres de toute obstruction (norme CE).

Toutes les 5000 ouvertures et de toute façon au moins tous les 6 mois il faut exécuter les opérations suivantes:

- lubrifier les paumelles portante;
- lubrifier les paumelles à ressort, surtout les ressorts lui-même en l'enlevant;
- remonter les ressorts et bloquer avec les goujons. Contrôler que la force des ressorts soit suffisante pour refermer une porte ouverte à 30±2°;
- lubrifier la serrure du vantail de service et surtout le logement du pêne.

Pour les portes à deux vantaux, effectuer les contrôles supplémentaires suivantes:

- vérifier le bon fonctionnement des tringles haute et basse de la crémonne du vantail semi-fixe et lubrifier;
- bien nettoyer le trou de la gâche de sol;
- lubrifier la serrure centrale du vantail semi-fixe et le dispositif de type pêne en partie haute;
- contrôler le bon fonctionnement du sélecteur de fermeture. En cas de RC/STD, vérifier que la position en ouverture (environ 90° contre le vantail de service), lubrifier le point charnière du sélecteur.

Tous les éléments de la porte doivent être vérifiés, ainsi que tous les accessoires, à savoir, poignées, anti-paniques, ferme-portes, etc. Toutes les parties en mouvement doivent être lubrifiées.

En cas de mauvais fonctionnement, consultez-nous pour changer des pièces défectueuses ou prenez contact avec votre installateur.

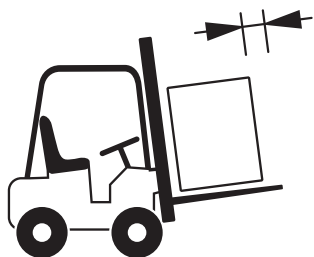
Attention! Utilisez du lubrifiant à basse fluidité.

DEPLACEMENT ET STOCKAGE - EVENTUELLES RECLAMATIONS

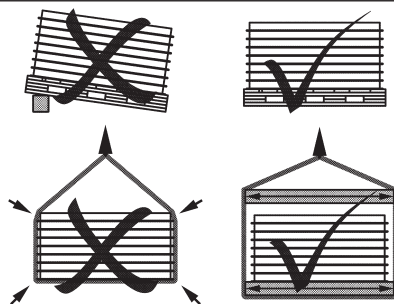
DEPLACEMENT: en cas de déplacement avec sangles ou câbles de levage, il faut leurs placer au dessous des semelles, en évitant de leurs positionner au dessous des planches (traverses) des palettes; éviter que les sangles/câbles écrasent les portes, si nécessaire en interposant des entretoises en partie haute. Ne pas déplacer les vantaux avec ventouses.

STOCKAGE: le destinataire de la marchandise doit veiller à la stocker dans un lieu adéquat à l'abri des agents atmosphériques et de l'action des rayons du soleil. Si, pendant les opérations de transport, de chargement ou déchargement, la marchandise est mise en contact avec de la pluie ou de la neige, il est indispensable d'intervenir rapidement et d'enlever le film plastique de protection individuelle et de redresser les portes verticalement pour permettre un bon séchage.

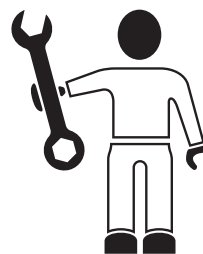
RECLAMATIONS: tout défaut extrinsèque sur les portes doit être noté sur le bon de livraison qui est remis signé au transporteur et le fabricant doit en être informé dan les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout défaut intrinsèque, ainsi que le précisent les conditions générales de ventes, doit être signalé au fabricant dans les huit jours suivant la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas, les produits qui présentent des défauts, ne pourront être mis en œuvre et ils devront être tenus à la disposition du fabricant ou de son représentant.



Déplacer la marchandise avec l'équipement approprié.



Entreposer et déplacer le matériel avec soin.



Mise en œuvre par du personnel qualifié.



Ne pas exposer aux agents atmosphériques.

Index

> Cover	Page 1
> Déclaration de Conformité	Page 2
> FRAPROGETEI60 - Procès verbal de classement 14-A-032	Page 3
> I66-F - Manuel_de_pose_Projet	Page 7